COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260127-2026001-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Gaëlle DANIELOU
Absents excusés : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.
Absente : Anne-Sophie BOHUON.

2026-001: Mise à disposition de voirie communale à Brocéliande Communauté dans le cadre des travaux de liaisons cyclables inter bourgs (tranche 2).
Rapporteur : André DEMEESTERE

Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-088 relative à l'adoption du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté ; n°2025-074 du 07 juillet 2025 relative à la validation de la phase AVP du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter bourgs ; n°2025-133 relative à la validation de la phase PRO du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter bourgs,
Le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté, a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.
Ce projet simple et concret est conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière et s'appuie donc sur les voiries existantes qu'il convient de réaménager lorsque cela est nécessaire et de rendre visibles et sécurisées par une signalétique adaptée.
En 2026, Brocéliande Communauté va engager les travaux de la 2ème tranche du projet de liaisons cyclables inter bourgs.
Cela concerne les liaisons :

- Plélan-le-Grand / Maxent
- Treffendel / Monterfil
- Monterfil / Le Verger

Par délibération n°2025-133, le Conseil communautaire a validé le programme de travaux (PRO). Les travaux doivent démarrer au printemps 2026.

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maitre d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.
Sur la commune de Maxent, l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un PV de mise à disposition joint à la présente délibération, entre la commune de Maxent et Brocéliande Communauté. Ce PV fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260127-2026001-DE

Ce PV de mise à disposition ne précise pas les modalités de gestion et d'exploit[illegible] cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune de Maxent et Brocéliande Com[illegible]. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.
En cette séance, il vous est proposé :

- De valider le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce PV de mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce PV de mise à disposition.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380